



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : PC/DL/DJD/19-023

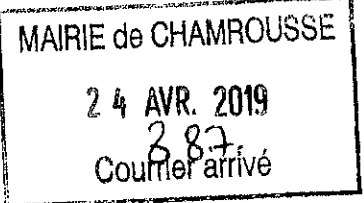
Affaire suivie par Dominique JOUBERT-DORIOL

N/Réf : LB /GV / 2019-0141

Dossier suivi par : Line BROUSSARD/Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
35 place des Trolles
38410 CHAMROUSSE

Valence, le 18 avril 2019

Objet : Avis INAO PLU Chamrousse (38)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 01 février 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Chamrousse (38).

La commune de Chamrousse est située dans l'aire géographique de l'AOP « Noix de Grenoble » et dans les aires de production de l'IGP « Emmental français Est-Central », et de l'IGP viticole (ex Vin de Pays) « Isère ».

Aucun opérateur ne revendique ces SIQO sur la commune.

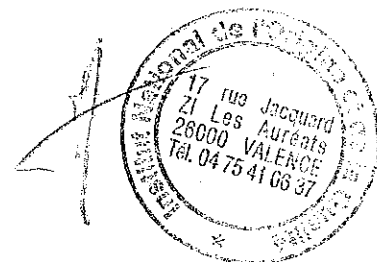
L'étude attentive du dossier mène l'INAO à faire les observations suivantes :

- le rapport de présentation :
 - o fait état d'une commune occupée principalement par les espaces naturels,
 - o note une agriculture essentiellement axée sur le pastoralisme,
- le PADD inscrit dans ses objectifs notamment la volonté de :
 - o valoriser et protéger les espaces naturels et paysagers emblématiques,
 - o veiller à la maîtrise de la consommation d'espace,
 - o prévoir un développement démographique modéré.
- le règlement graphique limite l'urbanisation au tissu existant sans extension et a la particularité de ne comporter aucune zone agricole, la commune étant quasiment couverte par des zones naturelles du fait de sa vocation (station de ski).

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOC/AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à :
DDT Isère - 17 Bd Joseph Vallier- BP 45- 38040 GRENOBLE Cedex 9